



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 7 novembre 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

**Agriculture :
l'indemnité compensatoire de handicaps naturels est en paiement**

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans les territoires tels que la Guadeloupe où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques.

En Guadeloupe, cette aide peut être attribuée aux agriculteurs sur l'ensemble du territoire, à condition que plus de la moitié de leurs revenus soit issue de leur activité agricole, qu'il s'agisse d'élevage ou de productions végétales.

Le paiement de l'ICHN au titre de la campagne 2019 vient d'être lancé pour 900 agriculteurs pour un montant de près de 745.000 €, soit 828 € en moyenne par agriculteur bénéficiaire.

Les sommes correspondant à ce premier paiement sont versées sur les comptes bancaires des agriculteurs concernés au début du mois de novembre 2019. Ce premier paiement représente un acompte de 85 %, qui sera complété en fin d'année par un solde de 15 %.

Les agriculteurs ayant déposé un dossier encore incomplet à ce jour seront contactés prochainement par la DAAF afin de fournir les pièces complémentaires (avis d'imposition ou RIB) nécessaires à la finalisation de l'instruction de leur dossier.

Contact presse :

*Didier-Laurent Aubert,
06 90 75 28 88*

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971